



Ville de Castelnaudary

ARRETE DU MAIRE N°2025-4

VILLE DE CASTELNAUDARY  
Direction de l'Administration Générale

ARRETE DU MAIRE PM/MD - N°2025-4  
Remplace l'arrêté du MAIRE n°2020-791 du 28 mai 2020

PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE  
à  
Mme GIRAL Hélène, Deuxième Adjoint

Le Maire de Castelnaudary,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et son article L 2122-20,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 fixant à 9 le nombre d'adjoints au maire conformément aux articles L2122-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 portant élection et installation du Conseil Municipal,

VU la démission de Madame Evelyne GUILHEM, Adjointe au Maire, en date du 31 décembre 2024,

CONSIDERANT que l'ampleur et la diversité des questions ressortissant de l'administration municipale rendent nécessaire une collaboration active et permanente des adjoints,

ARRETE

**ARTICLE 1** : Madame Hélène GIRAL, 2<sup>ème</sup> adjoint chargée de la **culture, du patrimoine, des animations, des coopérations internationales, des Droits Humains** est déléguée pour traiter et signer en mon nom, sous ma surveillance et ma responsabilité :

- les actes et documents relevant des compétences susvisées et notamment :
  - ceux relatifs au **développement culturel, à l'organisation de manifestations, notamment festives, et d'expositions, à la valorisation du patrimoine culturel**, étant précisé qu'en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène GIRAL, 2<sup>ème</sup> adjointe, les délégations de fonction et de signature en la matière seront assurées par Madame Précillia GRANIER, 9<sup>ème</sup> adjointe,
  - ceux relatifs aux **jumelages** et aux **coopérations internationales**,
  - Le pilotage de la stratégie communale et du plan d'actions en matière de **Droits Humains** en lien, pour ce qui concerne plus spécifiquement **le Droit de la Femme, l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations**, avec Madame Audrey GAIANI, Conseillère municipale déléguée en charge de la mise en œuvre du plan d'action communal dans ces domaines,

Envoyé en préfecture le 16/01/2025

Reçu en préfecture le 16/01/2025

Publié le **24 JAN. 2025**

ID : 011-211100763-20250116-A20254DSAG-AI

GAIANI, Conseillère municipale déléguée en charge de la mise en œuvre du plan d'action communal dans ces domaines,

- par subdélégation, dans le cadre des compétences confiées au Maire par le Conseil Municipal au 4<sup>ème</sup> alinéa de la délibération n°2020-79 du 27 mai 2020, les actes et les documents pris dans le cadre de **l'activité du Théâtre des 3 Ponts** et relatifs aux conventions de résidence, aux contrats spectacles ainsi qu'aux contrats d'engagements d'intermittents,
- les actes relatifs à la **coordination de l'agenda des animations**,
- **Les arrêtés d'hospitalisation** pour troubles mentaux les semaines où Madame Hélène GIRAL, 2<sup>ème</sup> adjoint, sera l'élue de permanence identifiée au tableau de permanences des adjoints,
- **Les actes soumis au pouvoir de police du Maire** plus précisément de la police des funérailles et des lieux de sépulture, tels qu'énumérés à l'article L 2213.9 du CGCT : maintien de l'ordre et de la décence dans les cimetières, inhumations et exhumations, les semaines où Madame Hélène GIRAL, 2<sup>ème</sup> adjoint, sera l'élue de permanence identifiée au tableau de permanences des adjoints,

**ARTICLE 2** : le présent arrêté peut être déféré au Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date de notification à l'intéressée.

**ARTICLE 3** : ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude
- Monsieur le Percepteur
- L'Intéressée

Par ailleurs, transcription en sera effectuée au registre des arrêtés du Maire et publiée à l'emplacement d'affichage habituel.

Castelnaudary, le **16 JAN. 2025**

Le Maire,

**Patrick MAUGARD**

Ampliation faite le : **24 JAN. 2025**

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : **16 JAN. 2025**

Par publication le : **24 JAN. 2025**

Par notification le : **17 JAN. 2025**

Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

**Nicolas NAYRAL**

Notification du présent arrêté à :

Madame Hélène GIRAL

Le : **16 JAN. 2025**

Signature de l'intéressée